

Décision modificative n°2 2017

- **Session du 18 octobre 2017**
- **Avis présenté par M. Jean-Claude BACHELOT, Rapporteur général du Budget, au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »**

Entendues les interventions de M. Didier HUDE (FSU), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Joseph ROCHER (CFDT), Georges PLESSIS (Chambres d'agriculture), Yvic KERGROAC'H (CGT), Jacques CHAILLOT (URADEL), Jacques CHAILLOT au nom de Caroline SALIOU (APEL), Daniel BELLANGER (MEDEF), Philippe YZAMBART (Président de la Commission n° 1 « Finances - Prospective - Europe – Interrégionalité »),

Entendues les interventions de Mme Lydie BERNARD, Vice-présidente du Conseil régional et Présidente de la Commission « Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer » et de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale »,

84 votants. Adopté par 82 voix pour, 2 abstentions, 0 contre.

1. Le contexte

La Décision Modificative n°2 permet d'ajuster pour l'exercice en cours les recettes et dépenses inscrites au Budget primitif puis au Budget supplémentaire.

C'est une étape permettant d'inscrire des recettes complémentaires et de proposer des crédits en diminution ou en augmentation et d'ajuster les autorisations pluriannuelles.

Elle s'inscrit dans le même calendrier que le débat des orientations budgétaires pour 2018.

Pour 2017, cette Décision Modificative n°2 est marquée par une diminution importante des engagements pluriannuels et des crédits budgétaires annuels.

Les crédits du FEADER diminuent de 97,7M€ en dépenses et en recettes.

Le périmètre d'action de la Région intègre l'ensemble des compétences prévues par la Loi NOTRe. A partir de 2018, les agents chargés de la compétence des transports scolaires et interurbains seront transférés des départements à la Région.

2. Les éléments significatifs de la DM2

2.1. Evolution des principaux indicateurs

En M€	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BS 2017	DM 2017	Total voté 2017
Recettes de fonctionnement	1 071	1 096	1 303.1	26.9	35.4	1 365.4
(-) Dépenses de fonctionnement	805,5	813	1 057.4	33.5	28.3	1 119.2
(=) Epargne brute	265.5	283	245.7	-6.6	7.1	246.2
Dépenses d'investissement	597	553	592.7	23.1	-96.3	519.5
Stock de la dette	1 436	1 566				
Capacité de désendettement (en années)	5.4	5.5				
Restes à payer en investissement	1 750	1 896				

Le périmètre de compétences issu de la loi NOTRe s'applique totalement en 2017. Le volume global du budget de fonctionnement passe de 1 303 M€ à 1 365 M€ et en investissement de 592.7M€ à 519.5M€.

Le compte administratif 2017 permettra de mesurer l'évolution des ratios financiers (stock de la dette, capacité de désendettement, restes à payer en investissement) et le taux d'exécution budgétaire.

2.2. Au niveau pluriannuel

Les ajustements en autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE)

Les autorisations pluriannuelles en investissement (AP) et en fonctionnement (AE) sont en diminution de 39.6 M€ selon la répartition suivante :

	AP	AE	Total
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie		-0,04	- 0,04
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	-15,3	0,2	-15,13
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	-18,8	-1,2	-19,9
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme		0,12	0,12
Transports, mobilité, infrastructures	-1,6	-0,9	-2,43
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	-2,18	-0,10	-2,28
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités		0,08	
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	0,30	-0,18	0,12
Total	-37,6	-2	-39,6

Les ajustements pluriannuels sur les AP et les AE portent essentiellement sur les politiques régionales suivantes :

- Appui aux filières -2M€
- Soutien à l'innovation -12M
- Investissements et équipements des CFA -18,8M
- Infrastructures ferroviaires -1,2M
- Biodiversité et littoral -1,4M

Le montant total des autorisations pluriannuelles pour 2017 (BP+BS+DM)

	TOTAL VOTE 2016			TOTAL VOTE 2017		
	AP	AE	Total	AP	AE	Total
	(en M€)			(en M€)		
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	11,8	5,3	17,1	80,8	22	102,8
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	111	30,4	141,4	130,2	35,4	165,6
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	48,4	300,7	349,1	25,8	335,8	361,6
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	450,9	85,3	536,2	62	84,7	146,7
Transports, mobilité, infrastructures	93,1	137,3	230,4	91,5	154,3	245,8
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	65,2	7,9	73,1	116,4	8,7	125,1
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	57,8	32,3	90,1	24,5	32	56,5
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	30	5	35	28,4	32,9	32,9
Total	868,2	604,2	1 472,4	559,6	677,4	1 237

Le volume global pluriannuel en investissement passe de 868 M€ à 559,6M€ tout en intégrant une augmentation de 70 M€ au titre des Fonds Européens et de 20M€ pour le développement économique.

Ce tableau présente les autorisations pluriannuelles votées. Pour 2016, elles intègrent notamment les reprises des programmations sur les lycées (pour un montant de 392M€).

Le compte administratif permettra de mesurer le niveau du stock réel d'autorisations pluriannuelles.

2.3. Les crédits de paiement annuels pour 2017

Les dépenses d'investissement baissent de 96.3M€. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 28.3M€.

Les crédits de paiements (CP) font donc l'objet d'une diminution globale de 68 M€.

La répartition par politiques publiques régionales des inscriptions complémentaires prévues à la DM 2 en M€

	Investissement	Fonctionnement	Total
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	2,1	11,3	13,4
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	-4	0,8	-3,2
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	-5	-2,5	-7,5
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	10		10
Transports, mobilité, infrastructures	-3,5	19	15,5
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	-4,1	-0,3	-4,4
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités		0,04	0,04
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	-91,6		-91,6
Total	-96.3	28.3	-68

Il est constaté notamment des augmentations de crédits sur les programmes suivants :

- FEDER (1,8)
- Subventions d'investissements aux lycées privés (10)
- Infrastructures ferroviaires (2,9)
- Investissements en faveur de l'intermodalité (1,4)
- Fonctionnement réseau de transport régional (4,9)
- Loi NOTRe Transport (14)

Il est constaté notamment des diminutions de crédits sur les programmes suivants :

- Les grands équipements structurants et centres de recherche (-1)
- Investissements immobiliers et équipements pédagogiques (-2,6)
- Investissements et équipements des CFA (- 4,5)

- Aménagement numérique (- 6,5)
- Transports Loi NOTRe (- 1,2)
- Transition énergétique (-1)
- Efficacité énergétique (-0,5)
- Renouvellement urbain (- 1,17)
- FEADER (-97,6)
- Plan national 500 000 (-4,7)

Le montant total des crédits annuels pour 2017(BP+BS+DM) en M€

	Investissement	Fonctionnement	Total
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie hors capital et intérêt de la dette	22,7	242,5	265,2
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	126,3	32,6	158,9
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	16	343,9	359,9
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	122,8	83,4	206,2
Transports, mobilité, infrastructures	86,5	339,7	426,2
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	82	8,3	90,3
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	17,3	29,9	47,2
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	45,9	4,1	50
Total des politiques publiques	519,5	1 084,4	1 603,9
Remboursement de l'emprunt (capital et intérêt)	107	35	142
Total général	626,5	1 119,4	1 745,9

Les ajustements proposés à la Décision modificative n°2 portent le montant total du budget 2017 à 1 milliard 746 soit en augmentation de 249M€ par rapport à 2016 dont 190M€ au titre des transports.

2.4. L'évolution des ressources

- Les recettes de fonctionnement

L'augmentation de 21,1M€ des recettes fiscales s'explique principalement par l'augmentation de 4,5M€ de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE), 6,2M€ au titre des cartes grises et 10,1 M€ au titre de l'apprentissage.

- Les recettes d'investissement

Les recettes de 97,7 M€ prévues au titre du programme FEADER sont reportées.

La vente de matériels ferroviaires roulants par transfert à la Région Centre Val de Loire pour un montant de 24, 4 M€ en 2017 est enregistrée en recette exceptionnelle.

La diminution globale est donc de 71,7 M€.

2.5. L'équilibre budgétaire

Avec les modifications budgétaires prévues à cette Décision modificative, l'équilibre budgétaire s'établit en dégageant une épargne de 7,1M€ supplémentaire portant l'épargne totale prévisionnelle 2017 à 246,2 M€ :

En M€	BP 2017	BS 2017	DM2 2017	Total
Recettes de fonctionnement	1 303.1	26.9	35.4	1 365.4
- Dépenses de fonctionnement	1 057.4	33.5	28.3	1 119.3
= Epargne brute	245.7	-6.6	7.1	246.2
- Amortissement de la dette	107			107
= Epargne nette	138.7	-6.6	7.1	139.2

Ce résultat permet l'équilibre suivant :

En M€	BP 2017	BS 2017	DM2 2017	Total
Dépenses d'investissement	592.7	23.1	-96.3	519.5
- Epargne nette	138.7	-6.6	7.1	139.2
- Recettes d'investissement	233.2		-71.7	161.5
= Excédent global de clôture 2016		39.4		39.4
= Emprunt d'équilibre prévisionnel	220.8	-9.7	-31.7	179.4

L'appel à l'emprunt prévisionnel pour 2017 diminue de 41.4 M€.

3. Bilans annuels des satellites de la Région

Le CESER prend acte du bilan annuel au 31 décembre 2016 des Sociétés d'Economie Mixte et des Sociétés Publiques locales dont le Conseil régional est actionnaire.

La Région est actionnaire de 3 SEM et 7 SPL.

4. Les observations par politiques publiques

Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »

Soutien à l'innovation

La diminution de -12 520 000 euros en AP sur les 41 388 693 euros est liée à deux éléments principaux :

La Région a fait le choix de financer des gros équipements comme les Technocampus acoustique, océan, etc. non pas par un investissement direct régional qui aurait été très coûteux pour la Région mais par l'intermédiaire de SAS : c'est la SEM régionale qui va investir dans ces SAS, avec la Caisse des Dépôts et Consignations et un emprunt bancaire couvert en partie par les loyers des entreprises ou structures hébergées dans les locaux des Technocampus. En faisant ce choix, la Région peut concourir à la réalisation d'autres projets par exemple le financement des équipements pour l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne, le soutien à CEA Tech ou les équipements des différents Technocampus en région ;

Par ailleurs le projet de bateau de pêche FILHyPyNE (FILIÈRE Hydrogène pour la Pêche polyvalente) a été suspendu en raison de l'absence d'un armateur et du prix du gasoil trop bas actuellement pour inciter les professionnels à choisir la propulsion hydrogène : les montants régionaux de 4 M€ en AP ont été désinscrits de ce budget après plusieurs reports. Il est toutefois important que la Région se rapproche des acteurs de la filière hydrogène car les applications développées dans le cadre du projet FILHyPyNE peuvent servir pour d'autres projets qui nécessiteront de fonds pour voir le jour : il s'agit notamment du projet SEP-PAC ou Système d'Énergie Propulsif (SEP) avec une Pile A Combustible (PAC) identifié par l'ADEME et développé par Naval Group (ex-DCNS), le Bureau Mauric et l'Université de Nantes.

Soutien au développement du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire

La Région inscrit à cette DM2 une augmentation de 1,2 M€ en AP destiné à cofinancer les travaux nécessaires pour participer au financement de l'aménagement du site du Carnet qui doit à terme permettre l'implantation d'entreprises éco-technologiques.

Soutien à l'enseignement et à la recherche

En juin 2017, a été lancé un nouveau dispositif régional "Étoiles montantes en Pays de la Loire" pour soutenir les jeunes chercheurs ligériens les plus prometteurs afin d'accélérer leur reconnaissance nationale et internationale. Ce dispositif est complémentaire de l'appel "Connect Talent" qui soutient l'arrivée de leaders internationaux en région. Le dispositif Étoiles montantes en Pays de la Loire a permis ces derniers mois de faire remonter des

projets de qualité via les différents sites universitaires : 600 000 euros de crédits supplémentaires sont inscrits pour la fin de l'année.

Le rapport du CESER en cours sur l'insertion professionnelle des docteurs montre que certains d'entre eux rencontrent des difficultés pour trouver un travail après leur thèse puisque, par exemple 400 sont demandeurs d'emplois sur le bassin nantais. Le rapport fera des préconisations pour faciliter l'insertion des docteurs.

Gestion des Fonds européens

Concernant le retrait de crédits de paiement de 97 660 350 euros sur les 121 778 153 votés au BP et BS, il s'agit d'un report en 2018 dû en particulier au retard de mise en œuvre du logiciel national de gestion.

En matière de gestion des programmes opérationnels des Fonds européens, et en particulier pour les dossiers agricoles, la décentralisation est au milieu du gué : il faudra à terme que l'Etat fasse le choix et prenne les moyens d'une vraie gestion régionale. L'articulation actuelle entre la Région, l'Etat et l'Union européenne n'est pas satisfaisante.

Appui aux industries agroalimentaires

La Région appuie l'association régionale des industries alimentaires des Pays de la Loire (LIGERIAA) afin de structurer davantage la filière et inciter plus d'entreprises à bénéficier des fonds européens.

Redonner de la valeur aux productions agricoles

La Région engage également un soutien envers les petits ateliers de découpe à la ferme en tenant compte et en respectant l'activité des autres filières artisanales concernées.

Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies

Les CP de fonctionnement spécifiques au secteur des transports collectifs routiers et ferroviaires augmentent de 19 M€. Ils couvrent principalement pour 14 M€ les besoins supplémentaires de dépenses liées au transfert de compétence issu de la loi NOTRe. Un ajustement des recettes de 8,8 M€ vient amortir ces dépenses. Au terme de l'exercice, il conviendra de dresser un premier bilan comptable de cette nouvelle compétence acquise par la Région. Mais d'ores et déjà le CESER relève une progression des dépenses due à l'évolution positive du nombre de scolaires à transporter. A seul titre d'exemple, 18 cars supplémentaires ont été nécessaires en Vendée pour assurer la rentrée 2017.

Pour information, les évolutions budgétaires se déclinent de la manière suivante :

- en fonctionnement :

Dépenses brutes de fonctionnement des Départements (€)	BP 2017	Proposition DM2	Total 2017
transports scolaires	119 933 607	12 929 022	132 862 629
transports non urbains	52 286 691	1 154 472	53 441 163
Total	172 220 298	14 083 494	186 303 792

Recettes brutes de fonctionnement des Départements (€)	BP 2017	Proposition DM2	Total 2017
transports scolaires	11 807 056	9 222 338	21 029 394
transports non urbains	7 445 900	-422 101	7 023 799
Total	19 252 956	8 800 237	28 053 193

Dépenses nettes de fonctionnement des Départements (€)	BP 2017	Proposition DM2	Total 2017
transports scolaires	108 126 551	3 706 684	111 833 235
transports non urbains	44 840 791	1 576 573	46 417 364
Total	152 967 342	5 283 257	158 250 599

En CP investissements, le retard pris sur certains projets de développement du très haut débit entraîne une diminution de 6,5 M€ de l'enveloppe dédiée au financement de ces projets. Bien que la Région n'en assume pas la maîtrise d'ouvrage, ce retard dans la mise en place du réseau très haut débit (fibre) concerne plus particulièrement les zones rurales au risque d'accentuer encore non seulement la fracture numérique, mais de remettre en cause l'équilibre des territoires. Ce qui va à contre-courant de la volonté affichée par le Conseil régional de maintenir cet équilibre entre les territoires. L'attractivité des côtes et de la métropole et la forte poussée démographique qu'elle va engendrer viendra renforcer ce déséquilibre. Le maintien de la vitalité du milieu rural et son avenir (activités agricoles, usines à la campagne, services publics...) est conditionné par le déploiement de ces nouvelles technologies de la communication.

Concernant le bilan 2016 de l'exploitation du réseau de transport régional présenté à l'occasion de cette DM2, le CESER prend acte d'une nouvelle progression de la fréquentation de 2,2%, après celle enregistrée en 2015 de 4,3 %. Par contre, les recettes ne sont toujours pas au rendez-vous (- 2%) du fait notamment de la forte baisse des voyageurs occasionnels. Mais le CESER observe également une qualité de service dégradée avec un objectif de ponctualité qui n'est pas atteint, un plan de transport non respecté, une information voyageurs déficiente. Ces mauvais résultats sont sanctionnés par un malus, des pénalités et des compensations à déduire de la contribution régionale à verser à SNCF Mobilités. Enfin le bilan financier établi par la Région en deçà du prévisionnel permet d'inscrire à cette DM2 une recette exceptionnelle de 2,6 M€.

La révision des objectifs de développement de l'offre de transport ferroviaire, inscrits au plan de déplacement régional des voyageurs de 2007, ainsi que le partage de la desserte INTERLOIRE avec la Région Centre Val de Loire expliquent le transfert de 7 automotrices ZGC et 2 Régio 2N V200.

A noter que la contribution de la Région à la gratuité du transport des forces de l'ordre sur leurs trajets domicile-travail est évaluée à 103 000 € (gestion des cartes + évaluation des pertes de recettes).

Commission n°5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »

La DM2 ne fait pas apparaître de crédits supplémentaires pour les politiques liées aux territoires. Cela s'explique par le moment charnière dans lequel nous sommes. Les contrats précédents font l'objet de financements au fil de l'eau, lié aux projets réalisés alors que les nouveaux contrats viennent juste de voir le jour sans engagement financier pour l'instant.

Compte tenu de l'enjeu du maintien des équilibres entre les territoires et de l'intérêt des démarches contractuelles, nous souhaiterions que le Conseil Régional fasse une évaluation des contrats précédents et ce qu'ils ont produit en termes de dynamique territoriale. Le CESER est prêt à s'associer à cette évaluation dans le cadre de ses missions d'évaluation des politiques publiques.

En ce qui concerne l'environnement nous avons noté 4,1 millions d'euros en moins de crédits de paiement sur des investissements non réalisés (digues, contrats nature, réseaux électriques intelligents). Il est précisé que ces baisses de crédits sont des reports et non des annulations de projets. Ces enveloppes devraient donc se retrouver au BP 2018.

Une interrogation cependant, la loi GEMAPI donne compétence aux EPCI pour porter les projets liés aux risques d'inondation. Ils ne sont pas forcément reconduits selon la possibilité financière des territoires. Nous considérons malgré tout que la région doit jouer un rôle d'impulsion au regard des enjeux spécifiques en matière de protection des personnes en lien avec l'état dont c'est la responsabilité.

Le CESER fait part de ses inquiétudes sur la réhabilitation énergétique du bâti. Le recentrage des AREEP (aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers) en 2017, les diminutions de crédit sur la réhabilitation énergétique du bâti, les diminutions de crédit de paiement sur la DM2 (1,5 M€) et les annonces de l'Etat sur le PLF (projet de loi de finances) 2018, pourraient apparaître comme un mauvais signal pour la transition énergétique des Pays de la Loire.

Face à cette situation, le CESER propose à la Région d'activer rapidement l'ensemble des leviers politiques qui sont à sa disposition, notamment la signature d'un contrat territorial de transition écologique et solidaire, tel qu'annoncé récemment par le Ministre Sébastien Lecornu.

Notons l'engagement de 150 000€ lié au SRADDET et sa partie consultation (site internet notamment) De ce point de vue nous considérons qu'il faut aller plus loin en matière de concertation en impliquant notamment la société civile dans cette démarche...

Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Education, lycées, orientation et lutte contre le décrochage scolaire

L'annonce de la baisse des contrats aidés a conduit la région à faire un point sur les contrats aidés employés dans les lycées. Il y a 50 emplois d'avenir et 115 CUI avec parfois une précarisation structurelle d'équipes d'agents dans les lycées. Un travail de diagnostic va être lancé par le CR établissement par établissement, et un plan de recrutement pour les 70 postes est en cours. Une entité RH sera dédiée exclusivement aux lycées. On note l'effort mis en œuvre par la région, qui aura pour conséquence la diminution de la précarité. Constatant que la compensation n'est que partielle, le CESER restera vigilant.

Formation professionnelle

Des réajustements à la hausse et à la baisse en CP et AE qui sont dus à des décalages sur 2018, des prévisionnels qui ne seront pas atteints, des modifications de législation et des modifications de programmes (Ex : passage de l'ancien au nouveau dispositif de Formation Professionnelle).

Le CESER s'interroge sur la non compensation totale par Pôle Emploi de la rémunération et la protection sociale des stagiaires, du fait d'une modification de la politique nationale de Pôle Emploi. La région devra poursuivre cette négociation pour limiter sa part de financement.

Apprentissage

Le projet Jules Verne Manufacturing Academy : le projet initialement porté par la Région et prévu à hauteur de 26 ME en autorisations de programme est redimensionné à la baisse. L'UIMM portera le projet, (avec le déménagement de l'AFPI à Bouguenais) et la Région sera financeur (à hauteur de 5ME). Les AP diminuent donc de 18,8ME. Les crédits du PIA devraient être fléchés sur l'UIMM.

Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport – Tourisme - Vie associative »

Une diminution de consommation des crédits sur l'autonomie des jeunes (- 0,2M€) et la vie associative (- 0,10 M€). Des retards dans la mise en œuvre des dispositifs expliqueraient cette situation. Le maintien de l'enveloppe initiale pour 2018, au vu des besoins exprimés sur les territoires, est nécessaire.

L'abondement pour le sport de haut niveau (+0.6) est un redéploiement opéré avec le sport pour tous. Il est rendu possible par des crédits résiduels.

Tant dans le domaine du livre que des arts visuels, les CP sont ajusté (+ 0 19). Ces ajustements résultent de concertations avec la CRCC.

5. Synthèse des observations

Sur le FEADER, le CESER s'interroge sur les conséquences des retards de paiement.

La décision de reporter les engagements du programme FEADER montre la difficulté de gestion de ce Fonds. Les difficultés de gestion sont préjudiciables pour l'économie agricole et les porteurs de projets.

Comment le retard sera-t-il rattrapé ? Quelles conséquences par rapport à la règle de réserve de performance liée à la consommation effective des subventions ? Quelle peut être l'action de la Région pour débloquer cette situation avec l'Etat et l'Union Européenne ?

Sans que cela soit soulevé de manière formelle dans les documents de la DM2, ces mêmes questions se posent pour les autres programmes opérationnels et encore avec plus d'acuité pour le FEAMP.

La baisse du volume global des autorisations pluriannuelles s'explique notamment par des changements dans les modalités de portage et de réalisation de certains projets régionaux. Ainsi dans le domaine de l'innovation le choix est fait de déléguer des actions à l'Agence régionale et à des organismes extérieurs. Les appels à projets remplacent les subventions dans le domaine de la vie associative par exemple.

Quels seront les effets de ces nouvelles modalités de pilotage en termes budgétaires et en termes de mise en œuvre des priorités régionales ?